



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-07001

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2021

Sommaire

Direction départementale de la protection des populations /

37-2021-07-02-00001 - AP limitation de mouvement ovins 2021.odt (2 pages) Page 3

Direction départementale des Territoires /

37-2021-06-21-00004 - ARRÊTÉ portant dérogation pour la destruction et la transplantation de pieds de Spiranthe d'automne sur TOURS (2 pages) Page 6

Direction départementale des Territoires / Service appui transversal

37-2021-06-29-00005 - 20210520_RAA - AP DIG_Authion37.pdf (35 pages) Page 9

37-2021-06-29-00004 - 20210614 RAA- AP DIG ENS CD37 (3 pages) Page 45

Direction départementale de la protection des
populations

37-2021-07-02-00001

AP limitation de mouvement ovins 2021.odt



ARRÊTÉ

réglementant la circulation des ovins dans le département d'Indre-et-Loire

La préfète d'Indre-et-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R. 214-73 à R. 214-75 et D. 212-26 ;

Considérant qu'à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd-el-adha chaque année, de nombreux ovins sont acheminés dans le département d'Indre-et-Loire pour y être abattus ou livrés aux particuliers en vue de la consommation ;

Considérant que tout détenteur d'ovin est tenu de se déclarer auprès de l'établissement de l'élevage conformément à l'article D. 212-26 du code rural et de la pêche maritime ;

Considérant que des animaux sont susceptibles d'être abattus dans des conditions clandestines, contraires aux règles d'hygiène préconisées en application de l'article L. 231-1 du code rural et de la pêche maritime et aux règles de protection animale édictées en application de l'article L. 214-3 du code rural et de la pêche maritime ;

Considérant qu'afin de sauvegarder la santé publique, et d'assurer la protection animale, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et l'abattage des animaux vivants des espèces concernées ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Protection des Populations d'Indre-et-Loire :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Aux fins du présent arrêté, on entend par :

- **Exploitation** : tout établissement, toute construction, ou dans le cas d'un élevage en plein air, tout lieu, dans lequel des animaux sont détenus, élevés ou manipulés de manière permanente ou temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires. La présente définition concerne notamment les exploitations d'élevage et les centres de rassemblement, y compris les marchés.
- **Détenteur** : toute personne physique ou morale responsable d'animaux, même à titre temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires et des transporteurs.

Article 2 : La détention d'ovins par toute personne non déclarée à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article D. 212-26 du code rural et de la pêche maritime, est interdite dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 3 : La vente d'ovins vivants à toute personne non déclarée à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article D. 212-26 du code rural et de la pêche maritime, est interdite dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 4 : Le transport d'ovins vivants est interdit dans le département d'Indre-et-Loire, sauf dans les cas suivants :

- le transport à destination des abattoirs agréés, ainsi qu'à destination des cabinets ou cliniques vétérinaires ;
- le transport entre deux exploitations dont le détenteur des animaux a préalablement déclaré son activité d'élevage à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage conformément à l'article D. 212-26 du code rural et de la pêche maritime. Le passage des animaux par des centres de rassemblement est également autorisé si ces derniers sont déclarés à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage.

Article 5 : L'abattage rituel est interdit hors des abattoirs agréés conformément à l'article R. 214-73 du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : Les ovins sans document de transport et/ou non identifiés contrôlés sur le territoire du département d'Indre-et-Loire ou dont les propriétaires sont en infraction au regard des articles 2 et 3 du présent arrêté sont conduits vers une fourrière, sous couvert d'un laissez-passer délivré par la directrice départementale de la protection des populations.

Article 7 : Le présent arrêté s'applique du 1^{er} au 26 juillet 2021. Il est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 8 : Madame la secrétaire générale de la préfecture, Messieurs les sous-préfets, Monsieur le directeur de cabinet, Madame la directrice départementale de la protection des populations d'Indre-et-Loire, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique, Monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, Mesdames et Messieurs les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Tours, le 2 juillet 2021

La Préfète d'Indre-et-Loire

Marie LAJUS

Direction départementale des Territoires

37-2021-06-21-00004

ARRÊTÉ portant dérogation pour la destruction
et la transplantation de pieds de Spiranthe
d'automne sur TOURS

PREFETE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ARRÊTÉ portant dérogation pour la destruction et la transplantation de pieds de Spiranthe d'automne sur TOURS

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement relatif à la protection de la faune et de la flore et notamment ses articles L. 411-1 et L. 411-2 et R. 411-1 à R. 411-14

VU les décrets n° 97-34 du 15 janvier 1997 et n° 97-1204 du 19 décembre 1997, relatifs à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées;

VU l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté du 12 mai 1993 fixant la liste des végétaux protégés sur la région Centre et complétant la liste nationale ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Damien LAMOTTE Directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ;

VU la décision du Directeur Départemental des Territoires, du 11 juin 2021 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire ;

VU la demande de dérogation présentée le 03 février 2021 par BOUYGUES IMMOBILIER à Tours ;

VU l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Centre-val de Loire en date du 1^{er} avril 2021 ;

VU l'avis favorable avec réserves de la DREAL Centre-val de Loire en date du 31 mars 2021 ;

VU les compléments apportés par le pétitionnaire dans son mémoire en réponse présenté le 21 avril 2021 ;

VU l'absence d'observation formulée lors de la procédure de consultation du public réalisée du 25 mai 2021 au 08 juin 2021, en application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que les réserves émises par l'avis DREAL sont levées dans l'engagement pris dans le mémoire en réponse ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres solutions alternatives satisfaisantes et que le projet relève de l'intérêt public majeur ;

CONSIDÉRANT que la Spiranthe d'automne se développe ici dans un contexte urbain déjà très dégradé ;

CONSIDÉRANT que les mesures de transplantation et de gestion telles que décrites dans le dossier initial et le mémoire en réponse sont proportionnées à l'impact ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'implantation ne nuira pas au maintien de la Spiranthe d'automne dans son aire de répartition ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Identité des bénéficiaires

La société BOUYGUES IMMOBILIER est, dans le cadre du chantier de construction Gustave Eiffel à Tours, de part cet arrêté, autorisée à désigner des intervenants qui procéderont à la destruction et la transplantation de Spiranthe d'automne.

ARTICLE 2 – Nature de la dérogation

Les bénéficiaires mentionnés à l'article 1 sont autorisés, sous réserve du respect des modalités définies aux articles 3 et 4 du présent arrêté, à réaliser la destruction et le prélèvement pour transplantation de spécimens de Spiranthe d'automne.

Environ 30 pieds situés sur deux stations du site sont concernés par le transfert.

ARTICLE 3 – Localisation

Les dérogations aux interdictions listées à l'article 2 sont réalisées sur le lieu de l'adresse d'implantation : 26 avenue Gustave Eiffel à TOURS parcelles cadastrales concernées : BS203, BS244, BS247, BS178 et BS180.

ARTICLE 4 – Conditions de la dérogation

Le demandeur devra transférer les 1 070 m² d'habitats de l'espèce (répartis en deux stations) par plaques de 2 × 2 m et d'une profondeur de 30 à 35 cm vers deux zones identifiées sur le site. Le transfert est envisagé à la fin de l'automne après floraison dans des conditions de température clémente (absence de gelée) et ce conformément au dossier déposé.

Le démarrage des travaux nécessitant des préparations, les stations existantes seront mises en défens pour éviter tout dommage et le transfert devra être réalisé avant tous travaux impactants pour les stations, conformément au mémoire en réponse adressé par le demandeur.

Le demandeur s'engage à ne pas planter d'arbre sur les nouveaux sites d'accueil de la Spiranthe d'automne ou à proximité.

ARTICLE 5 – Mesures de suivi

Un bilan de l'opération sera transmis, au plus tard 6 mois après la fin de l'opération aux services de la DREAL Centre-Val de Loire et de la DDT d'Indre-et-Loire .

Conformément au dossier d'étude d'impact initial déposé, une mesure de suivi MS2 est mise en œuvre concernant la mesure de réduction MR6 (transfert des Spiranthes d'automne) après la fin des travaux en n+1, n+3, n+5 et n+10. Pour chaque année de suivi, un bilan des données (p175/176 étude d'impact) sera transmis à la DREAL Centre Val de Loire et à la DDT d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 6 –Durée de la validité de la dérogation

La présente dérogation est valable à compter de la date de cet arrêté et jusqu'au 31 mars 2022.

ARTICLE 7 – Versement des données

Le bénéficiaire est tenu de verser les données brutes de biodiversité acquises lors de l'étude préalable. Il doit également fournir celles recueillies postérieurement à la décision administrative à l'occasion du suivi des impacts et des mesures compensatoires aux mêmes échéances que les suivis afférents. Toutes ces données sont à verser sur l'espace de dépôt : <https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/>.

Le récépissé de dépôt est transmis sans délai à la DDT d' Indre-et-Loire.

On entend par données brutes de biodiversité les données d'observation de taxons, d'habitats d'espèces, ou d'habitats naturels, recueillies par observation directe, par bibliographie ou par acquisition auprès d'organismes détenant des données existantes. Ces données sont versées sans délai à compter de la date de notification du dossier de demande de dérogation déposé.

ARTICLE 8 – autres procédures

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation des opérations susmentionnées.

ARTICLE 9 - Mesures de contrôle

La mise en œuvre des dispositions définies dans le présent arrêté peut faire l'objet de contrôles prévus à l'article L. 170-1 du code de l'environnement par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L. 415-3 du Code de l'Environnement.

ARTICLE 10 - Sanctions

Le non-respect du présent arrêté est passible des mesures et sanctions définies à l'article L.171-8 et L.415-3 du code de l'environnement.

ARTICLE 11 – Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification :

- Par recours gracieux, adressé à la Préfète d'Indre-et-Loire, Direction Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire
- Par recours hiérarchique adressé au ministre de la transition écologique et solidaire
- Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
- Par recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 12 – Exécution

La Secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire, le directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire, le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au Recueil des Actes Administratifs du département d'Indre-et-Loire.

Tours, Le 21 juin 2021

Pour la Préfète

et par délégation du Directeur départemental des territoires,

l'Adjointe au chef du service de l'eau

et des ressources naturelles,

Signé : Christine LLORET

Direction départementale des Territoires

37-2021-06-29-00005

20210520_RAA - AP DIG_Authion37.pdf

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE DE L'EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES

Arrêté déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien et de Restauration des rivières du Bassin de l'Authion réalisé par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents sur les communes de Benais, Bourgueil, Channay-sur-Lathan, La Chapelle-sur-Loire, Chouzé-sur-Loire, Cléré-les-Pins, Continvoir, Gizeux, Hommes, Restigné, Rillé, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Coteaux-sur-Loire, Savigné-sur-Lathan de 2021 à 2026

La préfète d'Indre-et-Loire Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 et suivant ;

Vu le code rural et notamment les articles L.151-36 à L.151-40 ;

Vu le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne adopté le 4 novembre 2015, approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 18 novembre 2015 ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Authion approuvé le 22 décembre 2017 ;

Vu la demande 15 février 2021 du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents ;

Vu l'absence de remarques lors de la consultation du public qui a eu lieu du 2 mars au 23 mars 2021 ;

Vu la notification à l'intéressé du projet d'arrêté demandant à sa demande ;

Considérant que les travaux relèvent rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du code de l'environnement, relatif à l'arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et qu'ils relèvent exclusivement de la procédure de déclaration sans seuil minimum ou maximum ;

Considérant que l'entretien des abords des cours d'eau relève des obligations des propriétaires ;

Considérant que le syndicat ne demande pas de participation financière aux propriétaires et ne demande aucune expropriation, la procédure n'est pas soumise à enquête publique ;

Considérant que les travaux projetés dans le programme de restauration ont pour but de répondre à la Directive Cadre sur l'Eau ainsi qu'au schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne ;

Considérant que les travaux projetés dans le programme d'action présentent un intérêt général puisqu'ils contribuent à maintenir ou améliorer la qualité de l'eau, la gestion des conditions d'écoulements, la diversité de la faune et de la flore et de maintenir un intérêt paysager du cours d'eau et vise l'atteinte ou le maintien d'un bon état écologique des cours d'eau;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Emprise et consistance des travaux

Les travaux d'entretien, de restauration du lit mineur et de la ripisylve des cours d'eau du Changeon, du Lathan et de ses affluents, du Lane, du Graffin, de l'affluent du Gravot, du Branne, du Rau de Millet, du Rau des Fontaines, du Gravot, tel que présenté par le SMBAA sont déclarés d'intérêt général sur les communes de Benais, Bourgueil, Channay-sur-Lathan, La Chapelle-sur-Loire, Chouzé-sur-Loire, Cléré-les-Pins, Continvoir, Gizeux, Hommes, Restigné, Rillé, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Coteaux-sur-Loire, Savigné-sur-Lathan.

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

(en Annexe I et II : descriptif des opérations par secteurs)

Cet arrêté a une durée de validité de six ans à compter de sa date de signature. Il est renouvelable sur demande du pétitionnaire.

Le bénéfice de la déclaration d'intérêt général et de l'autorisation est étendu aux opérations d'entretien ultérieures des travaux réalisés dans le cadre du dossier présenté.

Article 2 : Autorisation des propriétaires privés

Le SMBAA devra obtenir les autorisations de réalisation des travaux sur les parcelles concernées auprès des propriétaires (liste des parcelles en annexe III).

Les propriétaires riverains seront informés 1 semaine avant la réalisation des travaux sur leur parcelle.

Aucune compensation financière ne sera demandée aux propriétaires.

Article 3 : Obligations des propriétaires et exploitants riverains

Pendant la durée des travaux, les propriétaires ou leurs ayants droits et exploitants riverains sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les fonctionnaires et les agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation de travaux, dans la limite d'une largeur de six mètres.

Les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins. La servitude instituée au premier alinéa s'applique autant que possible en suivant la rive du cours d'eau et en respectant les arbres et plantations existants.

Au-delà de la période de travaux et jusqu'à expiration du présent arrêté préfectoral, les propriétaires ou leurs ayants droits et les exploitants riverains doivent laisser le passage aux représentants du pétitionnaire chargés d'apprécier l'état général et les travaux d'entretien et de restauration à mener.

A l'issue de la réalisation des travaux projetés et dans le respect de ceux-ci, les propriétaires ou leurs ayants droits et exploitants riverains seront responsables de l'entretien des aménagements réalisés (entretien du lit et des berges, entretien des clôtures, abreuvoirs, gués et passerelles aménagés, entretien de la ripisylve et des plantations, etc.).

Article 4 : Validation des travaux

Chaque opération fera l'objet d'un dossier dont les éléments techniques seront validés indépendamment et systématiquement, ils feront l'objet d'un accord spécifique avant réalisation par le service de la police de l'eau d'Indre-et-Loire. Ces dossiers se présenteront sous la forme d'un dossier de déclaration ou d'un porté à connaissance.

Article 5 : Formalité de publicité

Le dossier et le présent arrêté seront publiés sur le site internet de la préfecture pour une durée 6 mois.

L'arrêté sera publié dans les mairies suivantes pendant 1 mois : Benais, Bourgueil, Channay-sur-Lathan, La Chapelle-sur-Loire, Chouzé-sur-Loire, Cléré-les-Pins, Continvoir, Gizeux, Hommes, Restigné, Rillé, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Coteaux-sur-Loire, Savigné-sur-Lathan.

Article 6 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant la ministre de la Transition Ecologique ;

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 7 :

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le chef de service départemental de l'Office français pour la Biodiversité et le commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Tours, le 29 juin 2021

La Préfète d'Indre-et-Loire

SIGNE

Marie LAJUS

ANNEXE 1 – Programme principal

Cours d'eau	Massé d'eau	Commune	Type action	Dénomination action	ml	Unité
Changeon	FRGR0460 Authion	Bourgueil, Saint Nicolas de B, Restigné, Benais	Etude	Diagnostic de la restauration du Changeon dans la traversée de Bourgueil et St Nicolas de Bourgueil	47 312	
Changeon	FRGR0460 Authion	Bourgueil, Benais	Travaux Continuité	Suppression des clapets B9 et B7 du Changeon ROE21564 et ROE21540	100	2
Changeon	FRGR0460 Authion	Benais	Travaux Lit mineur	Restauration du lit du Changeon entre le moulin Bertrand et la D35	932	
Changeon	FRGR0460 Authion	Benais	Travaux Lit mineur	Restauration du lit du Changeon entre le moulin Foulon et le moulin Boutard T1	3 817	
Changeon	FRGR0460 Authion	Continvoit, Gzeux	Travaux Lit mineur	Restauration du lit du Changeon entre le moulin Foulon et le moulin Boutard T2 ROE22013	1 130	1
Changeon	FRGR0460 Authion	Bourgueil, Benais	Travaux Lit mineur	Restauration du lit du Changeon entre le moulin Foulon et le moulin Boutard T3	1 352	
Changeon	FRGR0460 Authion	Bourgueil, Benais	Travaux Lit mineur	Restauration du lit du Changeon entre le moulin Foulon et le moulin Boutard T4	1 060	
Lathan	FRGR2252 Lathan	Channay sur Lathan, Rillé	Travaux Lit mineur	Restauration du lit mineur du Lathan de Gourmois à Gué du Gré T1	1 076	
Lathan	FRGR2252 Lathan	Hommes	Travaux Lit mineur	Restauration du lit mineur du Lathan de Gourmois à Gué du Gré T2	647	
Lathan	FRGR2252 Lathan	Hommes, Channay sur Lathan	Travaux Lit mineur	Restauration du lit mineur du Lathan de l'aval du Clapet de la Fortaierie au bourg de Rillé T1	1 260	
Lathan	FRGR2252 Lathan	Channay sur Lathan, Rillé	Travaux Lit mineur	Restauration du lit mineur du Lathan de l'aval du Clapet de la Fortaierie au bourg de Rillé T2	1 015	
Changeon, Lane, Lathan et affluents	FRGR0460 Authion FRGR0461 Lane FRGR2252 Lathan	Ensemble des communes du bassin de l'Authion en Indre-et-Loire	Travaux ripisylve	Restauration de la ripisylve T1	1 500	
Changeon, Lane, Lathan et affluents	FRGR0460 Authion FRGR0461 Lane FRGR2252 Lathan	Ensemble des communes du bassin de l'Authion en Indre-et-Loire	Travaux ripisylve	Restauration de la ripisylve T2	1 500	
Changeon, Lane, Lathan et affluents	FRGR0460 Authion FRGR0461 Lane FRGR2252 Lathan	Ensemble des communes du bassin de l'Authion en Indre-et-Loire	Travaux ripisylve	Restauration de la ripisylve T3	1 500	
Changeon, Lane, Lathan et affluents	FRGR0460 Authion FRGR0461 Lane FRGR2252 Lathan	Ensemble des communes du bassin de l'Authion en Indre-et-Loire	Travaux ripisylve	Restauration de la ripisylve T4	1 500	
Changeon, Lane, Lathan et affluents	FRGR0460 Authion FRGR0461 Lane FRGR2252 Lathan	Ensemble des communes du bassin de l'Authion en Indre-et-Loire	Travaux ripisylve	Restauration de la ripisylve T5	1 500	

ANNEXE 2 – Actions complémentaires

Cours d'eau	Masse d'eau	Commune	type action	Dénomination action	ml
Graffin	FRGR0450 Authion	Gizeux	Travaux Lit mineur	Restauration du Graffin	401
Affluent du Gravot	FRGR0450 Authion	Bourgueil, Saint Nicolas de Bourgueil	Travaux Lit mineur	Restauration affluent du Gravot	1 015
Branne	FRGR0450 Authion	Continvoir	Travaux Lit mineur	Restauration Branne	2 010
Changeon	FRGR0450 Authion	Continvoir, Gizeux	Travaux Lit mineur	Restauration du Changeon du Vieux mur au Moulin de Scée	6 670
Rau de Millet	FRGR0450 Authion	Continvoir	Travaux Lit mineur	Restauration Rau de Millet	1 676
Rau des Fontaines	FRGR0450 Authion	Gizeux	Travaux Lit mineur	Restauration Ruisseau des Fontaines à Gizeux	1 656
Gravot	FRGR0450 Authion	Bourgueil	Travaux Lit mineur	Restauration ruisseau du Gravot	2 568
Changeon	FRGR0450 Authion	Bourgueil, Benais	Travaux Lit mineur	Restauration du Changeon du Moulin Piard au Moulin Boutard	450
Lathan	FRGR2252 Lathan	Savigné sur Lathan, Channay sur Lathan	Travaux Lit mineur	Restauration de la Sarre à Courtabon	1 607
Lathan	FRGR2252 Lathan	Savigné sur Lathan	Travaux Lit mineur	Restauration du Lathan de Savigné à la Ripaudière	1 268

ANNEXE 3 – Liste des parcelles concernées

MA_TOU_2021_LMI_2

Restauration du lit du Changeon entre le moulin Bertrand et la D35

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
ZH0009	3890	LES RIPAUDIÈRES	BENAIS
ZH0011	11996	LES RIPAUDIÈRES	BENAIS
ZH0032	1935	LE MOULIN ASSIER	BENAIS
ZH0033	11362	LE MOULIN ASSIER	BENAIS
ZH0037	2007	LES TRICOTIÈRES	BENAIS
ZH0039	3830	LES TRICOTIÈRES	BENAIS
ZH0040	1402	LES TRICOTIÈRES	BENAIS
ZH0041	19404	LES CHAMPS CAILLOUX	BENAIS
ZH0051	8186	LES REGUINS	BENAIS
ZH0052	1242	LES REGUINS	BENAIS
ZH0054	12302	LES REGUINS	BENAIS
ZH0118	2439	LE PONT DU GUE	BENAIS
ZH0119	2135	LE PONT DU GUE	BENAIS
ZH0121	2724	LE PONT DU GUE	BENAIS
ZH0122	2521	LE PONT DU GUE	BENAIS
ZH0123	590	LE PONT DU GUE	BENAIS
ZH0124	5042	LE PONT DU GUE	BENAIS
ZI0198	16618	LE MOULIN BERTRAND	BENAIS
C1360	4531	LE PONT DU GUE	BOURGUEIL
C1362	3788	LE PONT DU GUE	BOURGUEIL
C1364	1467	LE PONT DU GUE	BOURGUEIL
D2310	605	LE PONT DU GUE	BOURGUEIL

MA_TOU_2021_LMI_1

Restauration du lit du Changeon entre le moulin Foulon et le moulin Boutard - Tranche 1

Code parcellaire	surface (m²)	Nom	Commune
ZB0007	49459	LES PATUREAUX DE SAINT GIL	BENAIS
ZB0025	6011	LES BERTRES	BENAIS
ZB0026	9304	LES BERTRES	BENAIS
ZB0027	2243	LES BERTRES	BENAIS
ZB0028	8752	LES BERTRES	BENAIS
ZB0029	1814	LES BERTRES	BENAIS
ZB0030	8198	LES BERTRES	BENAIS
ZB0031	16103	LES BERTRES	BENAIS
ZB0032	9950	LES BERTRES	BENAIS
ZB0033	5680	LES BERTRES	BENAIS
ZB0034	6535	LES BERTRES	BENAIS
ZB0035	4024	LES BERTRES	BENAIS
ZB0037	1579	LES BERTRES	BENAIS
ZB0109	3636	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0110	10749	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0112	1169	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0113	3066	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0114	1462	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0115	624	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0116	3447	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0117	380	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0118	1354	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0119	1613	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0120	3153	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0121	6969	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0122	367	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0123	700	LES PONTS DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0124	1683	LE MOULIN DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0125	817	LE MOULIN DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0126	852	LE MOULIN DE TOUVOIS	BENAIS
ZB0129	24650	LE PRE DES CHENES	BENAIS
ZB0136	5238	LES PRES DENIAU	BENAIS
ZB0137	4981	LES PRES DENIAU	BENAIS
ZB0138	12863	LES PRES DENIAU	BENAIS
ZB0139	5490	LES PRES DENIAU	BENAIS
ZC0001	1081	L ISLETTE	BENAIS
ZC0002	59	L ISLETTE	BENAIS
ZC0003	57	L ISLETTE	BENAIS
ZC0004	82	L ISLETTE	BENAIS
ZC0005	128	L ISLETTE	BENAIS
ZC0006	146	L ISLETTE	BENAIS
ZC0007	208	L ISLETTE	BENAIS
ZC0008	412	L ISLETTE	BENAIS
ZC0009	32	L ISLETTE	BENAIS
ZC0010	43	L ISLETTE	BENAIS

ZC0011	204 L ISLETTE	BENAI
ZC0012	1428 L ISLETTE	BENAI
ZC0013	1545 L ISLETTE	BENAI
ZC0015	4322 L ISLETTE	BENAI
ZC0016	7223 L ISLETTE	BENAI
ZC0017	2459 LES VERDINS	BENAI
ZC0018	1318 LES VERDINS	BENAI
ZC0019	423 LES VERDINS	BENAI
ZC0020	1139 LES VERDINS	BENAI
ZC0021	538 LES VERDINS	BENAI
ZC0022	1645 LES VERDINS	BENAI
ZC0023	7874 LES VERDINS	BENAI
ZC0024	3571 LES VERDINS	BENAI
ZC0025	3610 LES VERDINS	BENAI
ZC0026	4849 LES VERDINS	BENAI
ZC0027	4524 LES VERDINS	BENAI
ZC0028	3079 LES VERDINS	BENAI
ZC0276	840 5 RUE DU MOULIN PIARD	BENAI
ZC0277	2021 LES MARAIS DE CHAVANNES	BENAI
ZC0289	1677 LES MARAIS DE CHAVANNES	BENAI
ZC0290	2458 LES MARAIS DE CHAVANNES	BENAI
ZC0299	2002 LES MARAIS DE CHAVANNES	BENAI
ZC0300	14098 LES MARAIS DE CHAVANNES	BENAI
ZC0306	9 LE MOULIN BOUTARD	BENAI
ZC0307	12779 LE MOULIN BOUTARD	BENAI
ZC0308	6306 LE MOULIN BOUTARD	BENAI
ZC0310	10358 10 RUE DU MOULIN PIARD	BENAI
ZC0311	1232 8 RUE DU MOULIN PIARD	BENAI
ZC0312	918 LES GUICHETS	BENAI
ZC0317	2519 LES GUICHETS	BENAI
ZC0319	794 LES MARAIS DE CHAVANNES	BENAI
ZC0336	6003 LES CLERISSES	BENAI
ZC0338	425 LES CLERISSES	BENAI
ZC0339	2225 LES CLERISSES	BENAI
ZC0340	914 LES CLERISSES	BENAI
ZC0341	130 LES CLERISSES	BENAI
ZC0342	364 LES CLERISSES	BENAI
ZC0344	5568 LES CLERISSES	BENAI
ZC0346	2835 LES CLERISSES	BENAI
ZC0347	5840 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0349	435 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0350	523 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0351	1641 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0353	191 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0354	860 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0355	2461 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0356	3110 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0357	2867 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI

ZC0358	2514 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0359	3873 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0361	2507 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0363	3366 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0364	2921 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0365	3327 PRAIRIE DE CHAVANNES	BENAI
ZC0366	5927 CHAVANNES	BENAI
ZC0367	8590 CHAVANNES	BENAI
ZC0368	1780 CHAVANNES	BENAI
ZC0370	7673 CHAVANNES	BENAI
ZC0371	4204 CHAVANNES	BENAI
ZC0424	2364 CHAVANNES	BENAI
ZC0425	3677 CHAVANNES	BENAI
ZI0001	1587 LE MOULIN BOUTARD	BENAI
ZI0002	857 LES RIDELIERES	BENAI
ZI0003	299 LES RIDELIERES	BENAI
ZI0005	852 LES RIDELIERES	BENAI
ZI0010	2115 LES RIDELIERES	BENAI
ZI0011	635 LES RIDELIERES	BENAI
ZI0012	6355 LES RIDELIERES	BENAI
ZI0013	2554 LES RIDELIERES	BENAI
ZI0014	51 LES RIDELIERES	BENAI
ZI0208	190 PRES DE L ILE BOURDON	BENAI
ZI0209	2296 PRES DE L ILE BOURDON	BENAI
B0192	2564 LA GRANDE PIECE	BOURGUEIL
B0193	6992 LA GRANDE PIECE	BOURGUEIL
B0195	635 LA GRANDE PIECE	BOURGUEIL
B0196	185 LA GRANDE PIECE	BOURGUEIL
B0197	11350 LA GRANDE PIECE	BOURGUEIL
B0198	2050 LA GRANDE PIECE	BOURGUEIL
B0199	4207 LA GRANDE PIECE	BOURGUEIL
C0001	1443 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0002	1922 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0003	2127 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0004	1855 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0005	1181 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0012	1943 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0013	790 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0014	803 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0017	916 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0018	1134 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0019	2365 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0020	1083 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0022	17619 LA CROIX PELLERIN	BOURGUEIL
C0167	8811 LES CHENEVRIS	BOURGUEIL
C0315	12617 L ILE BOURDON	BOURGUEIL
C1919	3668 MOULIN PIARD	BOURGUEIL

MA_TOU_2022_LMI_3

Restauration du lit du Changeon entre le moulin Foulon et le moulin Boutard - Tranche 2

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
E0067	1153	LA LIMETTRIE	GIZEUX
E0076	3703	LA LIMETTRIE	GIZEUX
E0077	9187	LA LIMETTRIE	GIZEUX
E0079	3676	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0080	1920	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0081	832	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0082	2116	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0085	3112	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0087	1333	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0088	3803	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0091	2708	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0092	3550	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0107	2886	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0108	2508	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0109	1728	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0114	2130	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0115	2273	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0116	4170	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0125	4040	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0126	1872	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0128	3495	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0129	6742	LA CAVE VAUDELET	GIZEUX
E0167	4922	LA PROUTRIE	GIZEUX
E0488	1379	LA LIMETTRIE	GIZEUX
E0507	2909	LA LIMETTRIE	GIZEUX
E0508	2146	LA LIMETTRIE	GIZEUX
A0187	12329	LA PROUTRIE	BOURGUEIL
D0801	9987	LE SADRAN	CONTINVOIR
D0802	8243	LE SADRAN	CONTINVOIR
D0804	10658	LE SADRAN	CONTINVOIR
D0805	3631	LE SADRAN	CONTINVOIR
D0806	3501	LE SADRAN	CONTINVOIR
D0807	19099	LE SADRAN	CONTINVOIR
D0808	5194	LE SADRAN	CONTINVOIR
D0809	5379	LE SADRAN	CONTINVOIR
D0830	19275	LA MAISON NEUVE	CONTINVOIR
D0835	8235	LA MAISON NEUVE	CONTINVOIR
D0839	4149	LE MOULIN FOULON	CONTINVOIR
D0840	1020	LE MOULIN FOULON	CONTINVOIR

MA_TOU_2023_LMI_2

Restauration du lit du Changeon entre le moulin Foulon et le moulin Boutard - Tranche 3

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
ZA0001	36252	LE SADRAN	BENAI
ZA0002	2922	LE SADRAN	BENAI
ZA0003	2495	LE SADRAN	BENAI
ZA0004	2632	LE SADRAN	BENAI
ZA0005	7137	LE SADRAN	BENAI
ZA0007	96096	LE SADRAN	BENAI
ZA0012	22361	SAINT GILLES	BENAI
ZA0020	45905	SAINT GILLES	BENAI
A0187	12329	LA PROUTRIE	BOURGUEIL
A0190	4630	LA PROUTRIE	BOURGUEIL
A0194	4021	LA PROUTRIE	BOURGUEIL
A0195	6074	LA PROUTRIE	BOURGUEIL
A0198	4593	LA PROUTRIE	BOURGUEIL
A0199	5048	LA PROUTRIE	BOURGUEIL
A0200	3306	LA PROUTRIE	BOURGUEIL
A0201	2984	LA PROUTRIE	BOURGUEIL
A0202	9082	LA PROUTRIE	BOURGUEIL
A0206	1456	LA PROUTRIE	BOURGUEIL
A0207	2646	LA PROUTRIE	BOURGUEIL
A0213	14069	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0214	8990	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0222	5869	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0223	5745	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0224	2954	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0229	1776	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0230	1995	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0231	5524	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0231	5524	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0234	8724	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0234	8724	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0235	5098	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0236	10690	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0239	5844	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0240	7874	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0244	4690	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0245	7030	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0251	1771	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0252	18302	LE PALUAU	BOURGUEIL
A0757	2636	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0758	2861	LES BRULIS	BOURGUEIL
A0758	2861	LES BRULIS	BOURGUEIL
D0799	2410	LE SADRAN	CONTINVOIR
D0800	4249	LE SADRAN	CONTINVOIR

MA_TOU_2024_LMI_1

Restauration du lit du Changeon entre le moulin Foulon et le moulin Boutard - Tranche 4

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
ZB0025	6011	LES BERTRES	BENAI
ZB0026	9304	LES BERTRES	BENAI
ZB0027	2243	LES BERTRES	BENAI
ZB0124	1683	LE MOULIN DE TOUVOIS	BENAI
ZB0125	817	LE MOULIN DE TOUVOIS	BENAI
ZB0126	852	LE MOULIN DE TOUVOIS	BENAI
ZB0127	284	LE MOULIN DE TOUVOIS	BENAI
ZB0128	4937	LE MOULIN DE TOUVOIS	BENAI
ZB0129	24650	LE PRE DES CHENES	BENAI
B0079	6021	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0081	6836	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0082	4123	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0083	4048	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0084	4091	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0085	7995	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0086	1106	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0087	908	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0088	549	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0089	1615	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0090	921	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0091	436	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0092	425	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0093	341	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0094	2339	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0095	645	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0096	354	LA BROSSE	BOURGUEIL
B0097	223	TOUVOIS	BOURGUEIL
B0098	1509	TOUVOIS	BOURGUEIL
B0099	1102	TOUVOIS	BOURGUEIL
B0100	550	TOUVOIS	BOURGUEIL
B0101	486	TOUVOIS	BOURGUEIL
B0102	940	TOUVOIS	BOURGUEIL
B0103	102	TOUVOIS	BOURGUEIL
B0104	116	58 RTE DE GIZEUX	BOURGUEIL
B0105	2001	TOUVOIS	BOURGUEIL
B0106	1236	TOUVOIS	BOURGUEIL
B0107	709	54 RTE DE GIZEUX	BOURGUEIL
B0108	884	TOUVOIS	BOURGUEIL
B0110	727	1 RUE DU MOULIN DE TOUVOIS	BOURGUEIL
B0183	811	3 RUE DU MOULIN DE TOUVOIS	BOURGUEIL
B0190	188	TOUVOIS	BOURGUEIL
B1552	3625	52 RTE DE GIZEUX	BOURGUEIL

Restauration du lit mineur du Lathan de Gourmois à Gué du Gré - tranche 1, tranche 2

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
A0684	3261	PRES DU MARAIS	HOMMES
A0685	1786	PRES DU MARAIS	HOMMES
A0686	3696	PRES DU MARAIS	HOMMES
A1073	2345	LA FUYE	HOMMES
A1146	884	LA FUYE	HOMMES
ZA0021	9703	LE GUE DE GRE	HOMMES
ZA0022	854	LE GUE DE GRE	HOMMES
ZD0001	827	LA DAMNERIE	HOMMES
ZD0002	22290	LA DAMNERIE	HOMMES
ZD0004	7418	LA DAMNERIE	HOMMES
ZD0005	79	LA DAMNERIE	HOMMES
ZD0017	26674	LA DAMNERIE	HOMMES
ZD0023	48147	PRES DE BOIS MARION	HOMMES
ZD0024	70	PRES DE BOIS MARION	HOMMES
ZD0025	26555	PRES DE BOIS MARION	HOMMES
ZD0027	75	PRES DE BOIS MARION	HOMMES
ZD0028	19464	PRES DE BOIS MARION	HOMMES
ZD0029	21650	GOURMOIS	HOMMES
ZD0030	31286	GOURMOIS	HOMMES
ZD0031	7483	GOURMOIS	HOMMES
ZD0032	21144	GOURMOIS	HOMMES
ZD0033	885	GOURMOIS	HOMMES
ZD0058	15700	GOURMOIS	HOMMES
ZD0064	3755	LA DAMNERIE	HOMMES
ZE0019	211	GOURMOIS	HOMMES
ZE0020	71	GOURMOIS	HOMMES
ZE0046	41117	LA FUYE	HOMMES
ZE0049	5837	GOURMOIS	HOMMES
ZE0050	4648	GOURMOIS	HOMMES
ZE0054	2	GOURMOIS	HOMMES
ZE0055	237	GOURMOIS	HOMMES
ZE0056	4452	GOURMOIS	HOMMES
ZE0057	210	GOURMOIS	HOMMES
ZE0058	193	GOURMOIS	HOMMES
ZE0060	1456	GOURMOIS	HOMMES
ZT0021	83584	CHAMPEIGNE	CHANNAY SUR LATHAN
ZT0022	219	CHAMPEIGNE	CHANNAY SUR LATHAN
ZT0023	74	CHAMPEIGNE	CHANNAY SUR LATHAN
ZT0024	19723	LES MOLLETS	CHANNAY SUR LATHAN
ZT0025	12632	LES MOLLETS	CHANNAY SUR LATHAN
ZT0026	5972	LES MOLLETS	CHANNAY SUR LATHAN
ZT0192	47416	CHAMPEIGNE	CHANNAY SUR LATHAN

MA_TOU_2023_LMI_1 / MA_TOU_2022_LIMI_1

Restauration du lit mineur du Lathan de l'aval du clapet de la Fortaiserie au bourg de Rillé - Tranche

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
ZA0001	127557	LA BUTTE A L OIE	RILLE
ZA0002	1384	LA BUTTE A L OIE	RILLE
ZA0003	34615	LA BUTTE A L OIE	RILLE
ZA0006	2320	LA FORTAISERIE	HOMMES
ZA0007	79	LA FORTAISERIE	HOMMES
ZA0008	21173	LA FORTAISERIE	HOMMES
ZA0012	81	LA FORTAISERIE	HOMMES
ZA0013	434	LA FORTAISERIE	HOMMES
ZA0014	2990	LA FORTAISERIE	HOMMES
ZA0015	4016	LA FORTAISERIE	HOMMES
ZA0021	9703	LE GUE DE GRE	HOMMES
ZA0029	5344	LA FORTAISERIE	HOMMES
ZA0032	112691	LA FORTAISERIE	HOMMES
ZA0033	3994	LE GUE DE GRE	HOMMES
ZA0034	6973	LE GUE DE GRE	HOMMES
AC0039	336	LA FONTAINE SAINT LOUP	RILLE
AC0041	169	LA FONTAINE SAINT LOUP	RILLE
AC0042	459	LA FONTAINE SAINT LOUP	RILLE
AC0043	447	LA FONTAINE SAINT LOUP	RILLE
AC0044	687	LA FONTAINE SAINT LOUP	RILLE
AC0045	482	PRE DU LAVOIR	RILLE
AC0046	233	PRE DU LAVOIR	RILLE
AC0047	275	PRE DU LAVOIR	RILLE
AC0116	242	LE BOURG	RILLE
AC0117	4 41	GR GRANDE RUE	RILLE
AC0118	940 41	GR GRANDE RUE	RILLE
AC0119	160	LE BOURG	RILLE
AC0120	383	LE BOURG	RILLE
AC0121	376 2	RUE DE LA FONTAINE SAINT LOUP	RILLE
AC0122	327	LE BOURG	RILLE
AC0123	341	LE BOURG	RILLE
AC0181	128	LE BOURG	RILLE
AC0182	391	LE BOURG	RILLE
AC0276	830	LE BOURG	RILLE
AC0277	2246	LE BOURG	RILLE
AC0278	160	LA FONTAINE SAINT LOUP	RILLE
AC0279	164	LA FONTAINE SAINT LOUP	RILLE
AC0313	898	LE BOURG	RILLE
AC0314	983	LE BOURG	RILLE
AC0352	6600	PRE DU LAVOIR	RILLE
ZT0026	5972	LES MOLLETS	CHANNAY SUR LATHAN
ZT0027	79	LES MOLLETS	CHANNAY SUR LATHAN
ZT0028	38684	LES MOLLETS	CHANNAY SUR LATHAN
ZT0033	19044	LES MOLLETS	CHANNAY SUR LATHAN
ZT0035	75	LES MOLLETS	CHANNAY SUR LATHAN

AK0017	8470 LE THAURON	RILLE
AK0021	21988 LE THAURON	RILLE
AK0022	11666 LE THAURON	RILLE
AK0023	2127 LE THAURON	RILLE
AK0024	2504 LE THAURON	RILLE
AK0027	3609 LE THAURON	RILLE
AK0028	516 LE THAURON	RILLE
AK0029	17657 LE THAURON	RILLE
AK0030	6693 LE THAURON	RILLE
AK0031	3527 LE THAURON	RILLE
ZV0014	147136 LA GRANDE MAISON	CHANNAY SUR LATHAN
AK0033	10277 LE THAURON	RILLE
AK0034	13475 LE THAURON	RILLE
AK0035	43200 LE THAURON	RILLE
AK0038	8669 LE PONT NEUF	RILLE

1, tranche 2

MA_TOU_2021_CON_1

Suppression des clapets B9 et B7 du Changeon

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
ZH0070	4037	LES REGUINS	BENAIS
ZH0074	530	LES REGUINS	BENAIS
ZH0075	14607	LES REGUINS	BENAIS
ZH0076	856	LA PLANCHE DE CHILLOU	BENAIS
ZH0117	4309	LA PREE DE BENAIS	BENAIS
ZH0122	2521	LE PONT DU GUE	BENAIS
ZH0123	590	LE PONT DU GUE	BENAIS
ZH0124	5042	LE PONT DU GUE	BENAIS
ZH0125	2811	LE PONT DU GUE	BENAIS
ZI0002	857	LES RIDELLIERES	BENAIS
ZI0003	299	LES RIDELLIERES	BENAIS
ZI0005	852	LES RIDELLIERES	BENAIS
ZI0007	6007	LES RIDELLIERES	BENAIS
ZI0008	7003	LES RIDELLIERES	BENAIS
ZI0009	8408	LES RIDELLIERES	BENAIS
ZI0012	6355	LES RIDELLIERES	BENAIS
ZI0013	2554	LES RIDELLIERES	BENAIS
ZI0014	51	LES RIDELLIERES	BENAIS
C0315	12617	L ILE BOURDON	BOURGUEIL
C1364	1467	LE PONT DU GUE	BOURGUEIL
D2310	605	LE PONT DU GUE	BOURGUEIL

MA_TOU_AC_LMI_7

Action complémentaire : Restauration du Graffin

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
ZK0004	2687	LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0005	7429	LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0006	4655	LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0009	7313	LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0010	4618	LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0011	4360	LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0012	4420	LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0013	3446	LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0032	3110	LE MOULIN DU GUE	GIZEUX
ZK0033	212152	LE MOULIN DU GUE	GIZEUX
ZK0034	547	LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0035	18156	LES AUNAIES	GIZEUX

MA_TOU_AC_LMI_5

Action complémentaire : Restauration d'un affluent du Gravot

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
A0727	6830	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0730	732	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0731	172	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0734	2309	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0735	5909	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0737	4587	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0738	1394	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0739	1404	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0740	1382	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0741	2792	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0742	3100	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0743	359	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0744	478	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0745	871	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0748	1099	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0749	801	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0750	935	L ETANG	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0755	3141	LA PETITE GUERRIERE	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0756	1148	LA PETITE GUERRIERE	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0757	973	LA PETITE GUERRIERE	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A0769	145	LA BELLE BOUILLEE	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A1353	2520	LA PETITE GUERRIERE	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
A1354	9719	LA PETITE GUERRIERE	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
B1309	21335	LA JOSSERAYE	BOURGUEIL
B1311	974	LA JOSSERAYE	BOURGUEIL
B1312	6287	LA JOSSERAYE	BOURGUEIL
B1316	3745	LES CHAMPS LOISEAUX	BOURGUEIL
B1388	1717	LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1389	137	LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1391	6142	LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1394	757	LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1395	711	LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1396	1391	LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1424	4896	LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1425	8021	LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1506	1978	LA JOSSERAYE	BOURGUEIL
B1507	3380	LA JOSSERAYE	BOURGUEIL

MA_TOU_AC_LMI_8

Action complémentaire : Restauration du Branne

Code parcellaire	surface (m²)	Nom	Commune
C0511	3271	LE MOULIN DE LA BESSE	GIZEUX
C0512	6305	LE MOULIN DE LA BESSE	GIZEUX
C0513	6561	LE MOULIN DE LA BESSE	GIZEUX
C0514	7220	LE MOULIN DE LA BESSE	GIZEUX
C0515	6574	LE MOULIN DE LA BESSE	GIZEUX
C0517	4299	LE MOULIN DE LA BESSE	GIZEUX
ZK0001	15521	LE MOULIN DU GUE	GIZEUX
C0147	4518	LE BOURG	CONTINVOIR
C0148	274	LE BOURG	CONTINVOIR
C0149	325	LE BOURG	CONTINVOIR
C0150	169	LE BOURG	CONTINVOIR
C0151	921	LE BOURG	CONTINVOIR
C0164	354	LE BOURG	CONTINVOIR
C0165	519	LE BOURG	CONTINVOIR
C0168	514	LE BOURG	CONTINVOIR
C0169	474	LE BOURG	CONTINVOIR
C0174	278	LE BOURG	CONTINVOIR
C0175	383	LE BOURG	CONTINVOIR
C0177	276	LE BOURG	CONTINVOIR
C0178	95	LE BOURG	CONTINVOIR
C0179	382	LE BOURG	CONTINVOIR
C0180	197	LE BOURG	CONTINVOIR
C0181	290	LE BOURG	CONTINVOIR
C0182	279	LE BOURG	CONTINVOIR
C0183	181	LE BOURG	CONTINVOIR
C0184	155	LE BOURG	CONTINVOIR
C0185	330	LE BOURG	CONTINVOIR
C0186	362	12 RUE DU LAVOIR	CONTINVOIR
C0245	374	LE LAYE	CONTINVOIR
C0246	85	LE LAYE	CONTINVOIR
C0247	246	LE LAYE	CONTINVOIR
C0248	262	LE LAYE	CONTINVOIR
C0251	3134	LE LAYE	CONTINVOIR
C0252	3062	LE LAYE	CONTINVOIR
C0255	3383	LA BOIRE BODE	CONTINVOIR
C0258	5881	LA COULEE DES ROBINS	CONTINVOIR
C0259	5191	LE CHAOS	CONTINVOIR
C0260	3181	LE CHAOS	CONTINVOIR
C0261	1684	LE CHAOS	CONTINVOIR
C0262	2617	LE CHAOS	CONTINVOIR
C0263	1917	LE CHAOS	CONTINVOIR
C0264	2101	LE CHAOS	CONTINVOIR
C0281	1550	LE CLOS CONARD	CONTINVOIR
C0282	3002	LE CLOS CONARD	CONTINVOIR
C0283	1044	LE CLOS CONARD	CONTINVOIR

C0318	4346 LES PRES VALLET	CONTINVOIR
C0325	8800 LES PRES VALLET	CONTINVOIR
C0326	9213 LES PRES VALLET	CONTINVOIR
C0379	4502 LE POT AU LIEVRE	CONTINVOIR
C0380	2297 LE POT AU LIEVRE	CONTINVOIR
C0383	4812 LE POT AU LIEVRE	CONTINVOIR
C0386	5860 LE POT AU LIEVRE	CONTINVOIR
C0387	3724 LE POT AU LIEVRE	CONTINVOIR
C0390	7770 LE POT AU LIEVRE	CONTINVOIR
C0391	4599 LE POT AU LIEVRE	CONTINVOIR
C0392	580 LA BUTTE DES MOUSSERONS	CONTINVOIR
C0393	9491 LA BUTTE DES MOUSSERONS	CONTINVOIR
C0395	1388 LA BUTTE DES MOUSSERONS	CONTINVOIR
C0396	6746 LA BUTTE DES MOUSSERONS	CONTINVOIR
C0397	8039 LA BUTTE DES MOUSSERONS	CONTINVOIR
C0398	3976 LA BUTTE DES MOUSSERONS	CONTINVOIR
C0399	4159 LA BUTTE DES MOUSSERONS	CONTINVOIR
C0400	5648 LA BUTTE DES MOUSSERONS	CONTINVOIR
C0401	4666 LA BUTTE DES MOUSSERONS	CONTINVOIR
C0418	6839 LES TIRETAINES	CONTINVOIR
C0419	2973 LES TIRETAINES	CONTINVOIR
C0420	3187 LES TIRETAINES	CONTINVOIR
C0421	2950 LES TIRETAINES	CONTINVOIR
C0422	2665 LES TIRETAINES	CONTINVOIR
C0423	1713 LES TIRETAINES	CONTINVOIR
C0425	991 LES TIRETAINES	CONTINVOIR
C0426	1747 LA COULEE DES ROBINS	CONTINVOIR
C0427	3850 LA COULEE DES ROBINS	CONTINVOIR
C0430	3735 LA COULEE DES ROBINS	CONTINVOIR
C0431	3679 LA COULEE DES ROBINS	CONTINVOIR
C0432	4900 LA COULEE DES ROBINS	CONTINVOIR
C0433	5276 LA COULEE DES ROBINS	CONTINVOIR
C1053	1773 LA BUTTE DES MOUSSERONS	CONTINVOIR
C1116	3501 LE POT AU LIEVRE	CONTINVOIR
C0322	4150 LES PRES VALLET	CONTINVOIR
C0389	1350 LE POT AU LIEVRE	CONTINVOIR
C0381	5485 LE POT AU LIEVRE	CONTINVOIR
C0388	2640 LE POT AU LIEVRE	CONTINVOIR
C1117	3410 LE POT AU LIEVRE	CONTINVOIR
C0324	8940 LES PRES VALLET	CONTINVOIR
C0429	2950 LA COULEE DES ROBINS	CONTINVOIR
C0428	2815 LA COULEE DES ROBINS	CONTINVOIR
C0250	330 LE LAYE	CONTINVOIR
C0242	1010 LE LAYE	CONTINVOIR
C0249	250 LE LAYE	CONTINVOIR

MA_TOU_AC_LMI_3

Action complémentaire : Restauration de la Sarre à Courtabon

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
ZS0022	39487	LES CERISIERS	CHANNAY SUR LATHAN
ZS0022	39487	LES CERISIERS	CHANNAY SUR LATHAN
ZS0023	4056	LA CAILLONNERIE	CHANNAY SUR LATHAN
ZS0023	4056	LA CAILLONNERIE	CHANNAY SUR LATHAN
ZS0025	7640	LA CAILLONNERIE	CHANNAY SUR LATHAN
ZS0025	7640	LA CAILLONNERIE	CHANNAY SUR LATHAN
ZS0026	17488	LA CAILLONNERIE	CHANNAY SUR LATHAN
ZS0027	2411	LA CAILLONNERIE	CHANNAY SUR LATHAN
ZB0008	36611	BOIS DE LA BRUYERE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0015	6800	LE GRAND RIVET	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0016	3747	LE GRAND RIVET	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0017	646	LE GRAND RIVET	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0018	28685	LE GRAND RIVET	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0027	14490	LA LUCAZIERE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0028	1962	LA LUCAZIERE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0030	1831	LA LUCAZIERE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0031	34776	LA LUCAZIERE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0032	4249	LA HYONNERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0033	12576	LA HYONNERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0034	7311	LA HYONNERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0035	2692	LA HYONNERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0036	5222	COURTABON	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0037	3078	8 COURTABON	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0038	2108	COURTABON	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0066	2383	COURTABON	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0067	23445	COURTABON	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0068	7217	COURTABON	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0069	325	COURTABON	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0071	5479	COURTABON	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0075	7892	COURTABON	SAVIGNE SUR LATHAN
ZB0108	29154	COURTABON	SAVIGNE SUR LATHAN
ZC0009	55762	PONT DE SARRE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZC0023	66331	PONT BAUDEAU	SAVIGNE SUR LATHAN
ZC0024	4511	PONT BAUDEAU	SAVIGNE SUR LATHAN
ZC0025	29788	PONT BAUDEAU	SAVIGNE SUR LATHAN

MA_TOU_AC_LMI_2

Action complémentaire : Restauration du Changeon du Vieux mur au moulin de Scée

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
A0606	2184	LE VIEUX MUR	GIZEUX
A0607	11183	LE VIEUX MUR	GIZEUX
C0002	1929	LE VIEUX MUR	GIZEUX
C0004	5082	LE VIEUX MUR	GIZEUX
C0006	19294	LE VIEUX MUR	GIZEUX
C0007	5635	LA HAQUETRIE	GIZEUX
C0008	7020	LA HAQUETRIE	GIZEUX
C0009	2844	LA HAQUETRIE	GIZEUX
C0010	3902	LA HAQUETRIE	GIZEUX
C0018	1575	LA RIVIERE	GIZEUX
C0020	4264	LA RIVIERE	GIZEUX
C0021	2373	LA RIVIERE	GIZEUX
C0022	1889	LA RIVIERE	GIZEUX
C0023	1457	LA RIVIERE	GIZEUX
C0027	4694	LA RIVIERE	GIZEUX
C0028	2904	LA RIVIERE	GIZEUX
C0029	5758	LA RIVIERE	GIZEUX
C0030	5945	LA RIVIERE	GIZEUX
C0036	5518	LA RIVIERE	GIZEUX
C0037	3015	LA RIVIERE	GIZEUX
C0038	3059	LA RIVIERE	GIZEUX
C0039	2724	LA RIVIERE	GIZEUX
C0041	2376	LA RIVIERE	GIZEUX
C0081	10612	LE TOURNE BRIDE	GIZEUX
C0087	6574	LES PRES DU GRAND MOULIN	GIZEUX
C0088	5560	LES PRES DU GRAND MOULIN	GIZEUX
C0102	10229	LA CROIX ROUGE	GIZEUX
C0103	10644	LA CROIX ROUGE	GIZEUX
C0104	6417	LA CROIX ROUGE	GIZEUX
C0105	2049	LA CROIX ROUGE	GIZEUX
C0106	3265	LA CROIX ROUGE	GIZEUX
C0107	3059	LA CROIX ROUGE	GIZEUX
C0108	3694	LA CROIX ROUGE	GIZEUX
C0109	2920	LA CROIX ROUGE	GIZEUX
C0110	5461	LA CROIX ROUGE	GIZEUX
C0111	447	LA CROIX ROUGE	GIZEUX
C0112	3491	LA CROIX ROUGE	GIZEUX
C0156	4556	LA CLAUDELLERIE	GIZEUX
C0157	3377	LA CLAUDELLERIE	GIZEUX
C0159	3640	LA CLAUDELLERIE	GIZEUX
C0160	2722	LA CLAUDELLERIE	GIZEUX
C0305	1007	LE BOURG	GIZEUX
C0310	167 9	RUE DU LAVOIR	GIZEUX
C0311	249	LE BOURG	GIZEUX
C0312	228 1	RUE DE L ANCIEN MOULIN	GIZEUX

C0313	4307 1 RUE DE L ANCIEN MOULIN	GIZEUX
C0339	1008 2 RUE DU CHATEAU	GIZEUX
C0340	1103 20 RUE DU LAVOIR	GIZEUX
C0357	399 LE BOURG	GIZEUX
C0358	1658 LE BOURG	GIZEUX
C0368	1953 LE BOURG	GIZEUX
C0371	741 LE BOURG	GIZEUX
C0372	1680 LE BOURG	GIZEUX
C0377	1891 LE BOURG	GIZEUX
C0378	283 LE BOURG	GIZEUX
C0379	2547 LE BOURG	GIZEUX
C0381	1636 LE BOURG	GIZEUX
C0382	969 LE BOURG	GIZEUX
C0385	27053 LE BOURG	GIZEUX
C0397	2854 LE BOURG	GIZEUX
C0399	2451 LE BOURG	GIZEUX
C0647	281 LE BOURG	GIZEUX
C0648	3108 LE BOURG	GIZEUX
C0689	1444 19 RUE DES ECOLES	GIZEUX
C0690	1466 LE BOURG	GIZEUX
C0691	415 LE BOURG	GIZEUX
C0725	8215 LA CLAUDELLERIE	GIZEUX
C0750	558 LE BOURG	GIZEUX
C0800	315 LE BOURG	GIZEUX
C0844	342 LE PRE DU GRAND MOULIN	GIZEUX
C0863	13672 LES PRES DU GRAND MOULIN	GIZEUX
C0906	513 LE BOURG	GIZEUX
C0907	5840 LE BOURG	GIZEUX
C0910	1329 LE BOURG	GIZEUX
C0911	1259 LE BOURG	GIZEUX
C0943	1162 LE BOURG	GIZEUX
C0944	345 LE BOURG	GIZEUX
C0962	158 18 RUE DU LAVOIR	GIZEUX
E0028	2322 LA BODERIE	GIZEUX
E0029	6155 LA BODERIE	GIZEUX
E0045	1509 LE PATOUET	GIZEUX
E0046	116 LE PATOUET	GIZEUX
E0056	636 LE MOULIN SCEE	GIZEUX
E0057	528 LE MOULIN SCEE	GIZEUX
E0058	594 LE MOULIN SCEE	GIZEUX
E0238	7427 LE MOULIN DU RAIMBOEUF	GIZEUX
E0239	2704 LE MOULIN DU RAIMBOEUF	GIZEUX
E0264	4620 LE MOULIN ROUGET	GIZEUX
E0265	793 LE MOULIN ROUGET	GIZEUX
E0266	1076 LE MOULIN ROUGET	GIZEUX
E0267	581 LE MOULIN ROUGET	GIZEUX
E0268	522 LE MOULIN ROUGET	GIZEUX
E0269	1224 LE MOULIN ROUGET	GIZEUX

E0276	921 LE TROCHETEAU	GIZEUX
E0277	749 LE TROCHETEAU	GIZEUX
E0279	744 LE TROCHETEAU	GIZEUX
E0280	738 LE TROCHETEAU	GIZEUX
E0281	1536 LE TROCHETEAU	GIZEUX
E0282	816 LE TROCHETEAU	GIZEUX
E0292	7371 LA BODERIE	GIZEUX
E0293	3051 LA BODERIE	GIZEUX
E0490	103 LE MOULIN ROUGET	GIZEUX
E0521	16127 LA BUTTE	GIZEUX
E0526	31670 LA BUTTE	GIZEUX
E0531	6436 LE MOULIN SCEE	GIZEUX
E0532	4643 LE MOULIN SCEE	GIZEUX
E0533	421 LE MOULIN SCEE	GIZEUX
E0534	1063 LE MOULIN SCEE	GIZEUX
ZI0052	17590 LE PONT NEUF	GIZEUX
ZI0053	89438 LE MOULIN DE LA BESSE	GIZEUX
ZI0059	5835 LE PONT NEUF	GIZEUX
ZI0060	76601 LE PONT NEUF	GIZEUX
ZK0001	15521 LE MOULIN DU GUE	GIZEUX
ZK0003	33473 LE MOULIN DU GUE	GIZEUX
ZK0004	2687 LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0005	7429 LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0006	4655 LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0009	7313 LES AUNAIES	GIZEUX
ZK0031	219 LE MOULIN DU GUE	GIZEUX
ZK0033	212152 LE MOULIN DU GUE	GIZEUX
C0310	5193 LES PRES VALLET	CONTINVOIR
C0313	2498 LES PRES VALLET	CONTINVOIR
C0314	4160 LES PRES VALLET	CONTINVOIR
C0315	1913 LES PRES VALLET	CONTINVOIR
C0316	1843 LES PRES VALLET	CONTINVOIR
C0317	5169 LES PRES VALLET	CONTINVOIR
C0573	4452 LES PRES DU RAIMBOEUF	CONTINVOIR
C0575	6387 LES PRES DU RAIMBOEUF	CONTINVOIR
C0576	8410 LES PRES DU RAIMBOEUF	CONTINVOIR
C0579	3875 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR
C0580	3535 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR
C0581	6352 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR
C0582	1767 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR
C0583	5329 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR
C0584	3342 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR
C0585	3461 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR
C0586	2896 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR
C0587	1838 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR
C0588	5431 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR
C0589	7068 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR
C0591	6675 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR

C0592	2135 LES PRES DES GALEUX	CONTINVOIR
D0213	4363 LE MOULIN DU RAIMBOEUF	CONTINVOIR
D0358	216 LES MULOTTIERES	CONTINVOIR
D0359	2119 LES MULOTTIERES	CONTINVOIR
D0360	921 LES MULOTTIERES	CONTINVOIR
D0361	4000 LES MULOTTIERES	CONTINVOIR
D0369	2118 LES MULOTTIERES	CONTINVOIR
D0370	922 LES MULOTTIERES	CONTINVOIR
D0372	1569 LES MULOTTIERES	CONTINVOIR
D0373	1425 LES MULOTTIERES	CONTINVOIR
D0374	16756 LES MULOTTIERES	CONTINVOIR
D0396	5123 LE GRAND PRE	CONTINVOIR
D0397	625 LE GRAND PRE	CONTINVOIR
D0398	16949 LE GRAND PRE	CONTINVOIR
D0399	4097 LE GRAND PRE	CONTINVOIR
D0400	768 LE GRAND PRE	CONTINVOIR
D0401	1851 LE GRAND PRE	CONTINVOIR
D0402	4712 LE GRAND PRE	CONTINVOIR
D0403	3744 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0404	4016 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0405	1813 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0406	1774 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0407	1215 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0408	2434 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0409	3002 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0410	9335 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0411	3074 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0412	21975 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0413	8662 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0414	3090 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0415	4890 LES BOUNIERES	CONTINVOIR
D0761	2709 LE MOULIN SCEE	CONTINVOIR
D0762	2232 LE MOULIN SCEE	CONTINVOIR
D0763	9853 LE MOULIN SCEE	CONTINVOIR
D0766	176 LE MOULIN SCEE	CONTINVOIR
D0767	4816 LES MULOTIERES	CONTINVOIR
D0777	7357 LES MULOTIERES	CONTINVOIR
D0778	2495 LES MULOTIERES	CONTINVOIR
D0780	5496 LES MULOTIERES	CONTINVOIR
D0841	356 LE MOULIN FOULON	CONTINVOIR
D0842	3814 LES MAISONS ROUGES	CONTINVOIR
D0845	487 LES MAISONS ROUGES	CONTINVOIR
D0846	3375 LES MAISONS ROUGES	CONTINVOIR
D0847	1838 LES MAISONS ROUGES	CONTINVOIR
D0848	860 LES MAISONS ROUGES	CONTINVOIR
D1208	689 LE MOULIN SCEE	CONTINVOIR

MA_TOU_AC_LMI_1

Action complémentaire : Restauration du Lathan de Savigné à la Ripaudière

Code parcellaire	surface (m²)	Nom	Commune
ZE0030	25670	LA FUYE	HOMMES
ZE0040	5609	LES BEILLEAUX	HOMMES
ZE0041	1867	LES BEILLEAUX	HOMMES
ZE0042	7157	LES BEILLEAUX	HOMMES
F0255	5433	LE FAUBOURG	SAVIGNE SUR LATHAN
F0266	977 5152	RUE FAUBOURG DE LA RUE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0267	648	LA GRANDE COUR	SAVIGNE SUR LATHAN
F0284	2250	LA GRANDE COUR	SAVIGNE SUR LATHAN
F0456	2467	LES PRES DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0645	1595	LE PONT DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0646	227	LE PONT DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0647	13	LE PONT DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0648	554	LE PONT DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0649	110	LE PONT DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0650	76	LE PONT DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0651	47	LE PONT DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0652	331	LE PONT DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0653	63	LE PONT DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0654	597	LES PRES DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0816	3037	LES PRES DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
F0817	13100	12 AV DE L ANJOU	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0009	227	LES FONTENIS	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0010	74	LES FONTENIS	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0011	16528	LES FONTENIS	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0012	8480	LES FONTENIS	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0019	29649	LE PONT DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0022	2043	LE PONT DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0023	1305	LE PONT DE LA GAUTELLERIE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0025	8245	LES BAUGES	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0029	36787	LA PETITE RIPAUDIÈRE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0030	58778	LA PETITE RIPAUDIÈRE	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0033	8374	LES BEILLEAUX	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0034	2955	LES BEILLEAUX	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0035	14864	LES BEILLEAUX	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0044	7101	LES FONTENIS	SAVIGNE SUR LATHAN
ZO0070	22347	LES BAUGES	SAVIGNE SUR LATHAN

MA_TOU_AC_LMI_9

Action complémentaire : Restauration Rau de Millet

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
D0184	3156	LA SEVRIE	CONTINVOIR
D0190	3517	LA SEVRIE	CONTINVOIR
D0272	3464	LA PITELLERIE	CONTINVOIR
D0273	3356	LA PITELLERIE	CONTINVOIR
D0278	1972	LA PITELLERIE	CONTINVOIR
D0279	3200	LA PITELLERIE	CONTINVOIR
D0280	990	LA PITELLERIE	CONTINVOIR
D0281	4472	LA PITELLERIE	CONTINVOIR
D0303	3032	MILLET	CONTINVOIR
D0304	3595	MILLET	CONTINVOIR
D0305	3701	MILLET	CONTINVOIR
D0306	11011	MILLET	CONTINVOIR
D0332	766	LA VALLEE DE MILLETTE	CONTINVOIR
D0333	2080	LA VALLEE DE MILLETTE	CONTINVOIR
D0334	5588	LA VALLEE DE MILLETTE	CONTINVOIR
D0335	5016	LA VALLEE DE MILLETTE	CONTINVOIR
D0339	4184	LA VALLEE DE MILLETTE	CONTINVOIR
D0340	693	LA VALLEE DE MILLETTE	CONTINVOIR
D0341	4457	LA VALLEE DE MILLETTE	CONTINVOIR
D0343	21187	LA VALLEE DE MILLETTE	CONTINVOIR
D0344	1039	LA VALLEE DE MILLETTE	CONTINVOIR
D0345	1363	LES MULLOTTIERES	CONTINVOIR
D0353	1493	LES MULLOTTIERES	CONTINVOIR
D0354	689	LES MULLOTTIERES	CONTINVOIR
D0355	294	LES MULLOTTIERES	CONTINVOIR
D0356	630	LES MULLOTTIERES	CONTINVOIR
D0357	174	LES MULLOTTIERES	CONTINVOIR
D0358	216	LES MULLOTTIERES	CONTINVOIR
D0359	2119	LES MULLOTTIERES	CONTINVOIR
D0361	4000	LES MULLOTTIERES	CONTINVOIR
D0416	4936	LES PRES DE MILLET	CONTINVOIR
D0417	3945	LES PRES DE MILLET	CONTINVOIR
D0418	3427	LES PRES DE MILLET	CONTINVOIR
D0420	1365	LES PRES DE MILLET	CONTINVOIR
D0421	937	LES PRES DE MILLET	CONTINVOIR
D0422	1213	LES PRES DE MILLET	CONTINVOIR
D0423	1866	LES PRES DE MILLET	CONTINVOIR
D0426	1550	LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0432	717	LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0435	168	LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0437	872	LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0440	537	LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0441	873	LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0442	2087	LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0443	1684	LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR

D0444	1878 LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0445	2903 LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0447	8127 LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0448	6143 LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0469	45881 LES LANDES DE MILLET	CONTINVOIR
D0780	5496 LES MULOTIERES	CONTINVOIR
D0790	3817 LES SABLES DE LA GANACHERE	CONTINVOIR
D0794	4834 LES SABLES DE LA GANACHERE	CONTINVOIR
D0795	2914 LES SABLES DE LA GANACHERE	CONTINVOIR
D0796	2865 LES SABLES DE LA GANACHERE	CONTINVOIR
D0798	8917 LES SABLES DE LA GANACHERE	CONTINVOIR
D0782	1335 LES MULOTIERES	CONTINVOIR
D0786	1530 LES MULOTIERES	CONTINVOIR
D0785	980 LES MULOTIERES	CONTINVOIR
D0424	340 LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0434	560 LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0454	5740 LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0419	3130 LES PRES DE MILLET	CONTINVOIR
D0788	5220 LES MULOTIERES	CONTINVOIR
D0789	1400 LES MULOTIERES	CONTINVOIR
D0781	1090 LES MULOTIERES	CONTINVOIR
D0277	435 LA PITELLERIE	CONTINVOIR
D0438	460 LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR
D0439	80 LES TERRES ROUGES	CONTINVOIR

MA_TOU_AC_LMI_6

Action complémentaire : Restauration du rau des Fontaines à Gizeux

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
C0134	5320	33 RUE DE LA CROIX ROUGE	GIZEUX
C0206	4668	LES GOUPILLAUX	GIZEUX
C0940	4271	31 RUE DE LA CROIX ROUGE	GIZEUX
ZE0059	165168	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0088	3286	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0089	6620	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0090	7685	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0091	2551	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0092	3215	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0093	4200	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0094	13708	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0096	4449	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0097	4829	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0098	10111	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0099	12877	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0108	3257	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0109	2280	LA COUTURE	GIZEUX
ZH0127	2900	LES PRATEAUX	GIZEUX
ZH0128	2717	LES PRATEAUX	GIZEUX
ZH0129	514	LES PRATEAUX	GIZEUX
ZH0130	6515	LES PRATEAUX	GIZEUX
ZH0131	3085	LES PRATEAUX	GIZEUX
ZH0132	2913	LES PRATEAUX	GIZEUX
ZH0133	3425	LES PRATEAUX	GIZEUX
ZH0135	1052	LES PRATEAUX	GIZEUX
ZH0140	907	7 RUE ANGEVINE	GIZEUX
ZH0141	2852	3 RUE ANGEVINE	GIZEUX
ZI0007	3281	LES BESSES DES MOTTAIS	GIZEUX
ZI0008	18131	LES BESSES DES MOTTAIS	GIZEUX
ZI0010	27924	LES BESSES DES MOTTAIS	GIZEUX
ZI0011	4812	LES BESSES DES MOTTAIS	GIZEUX
ZI0012	27009	LES BESSES SAINTE MARIE	GIZEUX
ZI0013	7400	LES BESSES SAINTE MARIE	GIZEUX
ZI0045	73766	L AUNAI	GIZEUX

MA_TOU_AC_LMI_4

Action complémentaire : Restauration du Gravot

Code parcellaire	surface (m²)	Nom	Commune
B0795	2163	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0796	1367	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0797	1076	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0798	1529	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0801	16006	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0801	16006	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0802	1636	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0803	13186	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0804	3232	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0805	1056	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0806	580	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0807	1626	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0808	4988	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0809	1115	LE POIRIER DE CHELET	BOURGUEIL
B0911	1379	BUTON	BOURGUEIL
B0912	920	BUTON	BOURGUEIL
B0913	574	BUTON	BOURGUEIL
B0916	325	BUTON	BOURGUEIL
B0917	78	BUTON	BOURGUEIL
B0918	317	BUTON	BOURGUEIL
B0919	863	BUTON	BOURGUEIL
B0920	1163	BUTON	BOURGUEIL
B0921	255	BUTON	BOURGUEIL
B0922	362	BUTON	BOURGUEIL
B0927	3806	BUTON	BOURGUEIL
B0928	1100	BUTON	BOURGUEIL
B0929	4640	BUTON	BOURGUEIL
B0929	4640	BUTON	BOURGUEIL
B0930	4825	BUTON	BOURGUEIL
B0934	578	BUTON	BOURGUEIL
B0935	526	BUTON	BOURGUEIL
B0936	3931	BUTON	BOURGUEIL
B0941	857	BUTON	BOURGUEIL
B0942	1066	BUTON	BOURGUEIL
B0943	361	BUTON	BOURGUEIL
B0944	883	BUTON	BOURGUEIL
B0948	654	BUTON	BOURGUEIL
B0949	1616	BUTON	BOURGUEIL
B0951	1442	BUTON	BOURGUEIL
B0953	2277	BUTON	BOURGUEIL
B1020	2184	PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1021	1239	PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1022	1490	PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1023	1452	PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1026	725	PRES DES ETANGS	BOURGUEIL

B1027	1129 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1030	356 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1031	643 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1036	4033 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1037	1315 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1039	1503 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1040	1784 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1041	1191 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1042	870 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1043	744 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1044	1364 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1045	1939 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1046	869 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1047	2626 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1048	2542 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1049	520 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1053	6428 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1054	4332 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1071	6583 MOULIN DE GRAVOT	BOURGUEIL
B1355	5348 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1356	341 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1357	6887 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1358	4064 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1365	6233 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1366	643 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1367	369 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1369	2264 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1373	954 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1374	345 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1385	5254 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1388	1717 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1389	137 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1391	6142 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1414	2465 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1415	1634 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1416	2159 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1417	3792 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1425	8021 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1426	4935 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1427	3127 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1428	1627 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1429	11513 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1430	1822 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1431	1819 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1432	1068 LES OUCHES THOUET	BOURGUEIL
B1472	882 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1473	522 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1474	2436 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL

B1500	10471 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1501	8663 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1546	1130 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1547	2215 PRES DES ETANGS	BOURGUEIL
B1575	1213 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL
B1576	2243 LE PETIT BUTON	BOURGUEIL

MA_TOU_AC_LMI_10

Action complémentaire : Restauration du Changeon de Moulin Piard à Moulin Boutard

Code parcellaire	surface (m ²)	Nom	Commune
ZC0307	12779	LE MOULIN BOUTARD	BENAIS
ZI0001	1587	LE MOULIN BOUTARD	BENAIS
C0199	2886	MOULIN PIARD	BOURGUEIL
C0200	2496	MOULIN PIARD	BOURGUEIL
C0297	2338	LA HERMELINIÈRE	BOURGUEIL
C0298	6442	LA HERMELINIÈRE	BOURGUEIL
C0300	5970	MOULIN BOUTARD	BOURGUEIL
C0301	1038	MOULIN BOUTARD	BOURGUEIL
C0302	577	MOULIN BOUTARD	BOURGUEIL
C0303	1067	6 RUE DU MOULIN BOUTARD	BOURGUEIL
C2211	363	MOULIN PIARD	BOURGUEIL

Direction départementale des Territoires

37-2021-06-29-00004

20210614 RAA- AP DIG ENS CD37

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE DE L'EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES

Arrêté déclarant d'intérêt général les travaux de restauration morphologique sur les sites espaces naturels sensibles du val de Choisille et des tourbières de Montifray sur les communes de Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes et Beaumont-Louestault dans le département d'Indre-et-Loire

La préfète d'Indre-et-Loire Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 et suivant ;

Vu le code rural et notamment les articles L.151-36 à L.151-40 ;

Vu le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne adopté le 4 novembre 2015, approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 18 novembre 2015 ;

Vu la demande du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu l'absence de remarques de la consultation du public qui a eu lieu du 12 mai au 2 juin 2021

Considérant que les travaux relèvent rubrique 3.3.5.0. de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du code de l'environnement, relatif à l'arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et qu'ils relèvent exclusivement de la procédure de déclaration sans seuil minimum ou maximum ;

Considérant que l'entretien des abords des cours d'eau relève des obligations des propriétaires ;

Considérant que le pétitionnaire ne demande pas de participation financière aux propriétaires et ne demande aucune expropriation, la procédure n'est pas soumise à enquête publique ;

Considérant que les travaux projetés dans le programme d'action présentent un intérêt général puisqu'ils contribuent à favoriser le retour des masses d'eau à un bon état écologique (pour le site ENS du Val de Choisille) et d'améliorer plus encore leur état lorsque celles-ci sont déjà considérées en bon état (pour le site ENS des Tourbières de Montifray);

Sur proposition du directeur départemental des territoires

ARRÊTE

Article 1^{er} : Emprise et consistance des travaux

Les travaux restauration morphologique sur les sites espaces naturels sensibles du val de Choisille et des tourbières de Montifray tel que présenté par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire sont déclarés d'intérêt général sur les communes de Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes et Beaumont-Louestault. (liste des parcelles en annexe 1)

La déclaration d'intérêt général est valable pour une durée de 5 ans.

Article 2 : Autorisation

Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire devra obtenir les autorisations de réalisation des travaux sur les parcelles concernées auprès des propriétaires.

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Les propriétaires riverains seront informés 1 semaine avant la réalisation des travaux sur leur parcelle.

Aucune compensation financière ne sera demandée aux propriétaires.

Article 3 : Validation des travaux

Chaque opération fera l'objet d'un dossier dont les éléments techniques seront validés indépendamment et systématiquement et fera l'objet d'un accord spécifique avant réalisation par le service de la police de l'eau d'Indre-et-Loire. Ces dossiers se présenteront sous la forme d'un dossier de déclaration.

Article 4 : Prescription en phase travaux

L'accès aux chantiers pourra se faire sur la bande enherbée des terrains agricoles pour les engins nécessaires aux travaux et devra être limité au strict nécessaire.

Article 5 : Formalité de publicité

Le dossier et le présent arrêté seront publiés sur le site internet de la préfecture pour une durée 6 mois.

L'arrêté sera publié dans les mairies suivantes pendant 1 mois : Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes et Beaumont-Louestault

Article 6 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant la ministre de la Transition Ecologique ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 7 :

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le chef de service départemental de l'Office français pour la biodiversité et le commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Tours, le 29 juin 2021

La Préfète d'Indre-et-Loire

SIGNE

Marie LAJUS

Annexe 1 – Liste des parcelles cadastrales

ENS du val de Choisille

Commune de Saint-Cyr-sur-Loire – Section BD – Parcelle n°127
Commune de FONDETTES – Section ZV – Parcelle n°208
Commune de Saint-Cyr-sur-Loire – Section BC – Parcelle n°308
Commune de Saint-Cyr-sur-Loire – Section AB – Parcelle n°376
Commune de Saint-Cyr-sur-Loire – Section AB – Parcelle n°375
Commune de Saint-Cyr-sur-Loire – Section AB – Parcelle n°373
Commune de Saint-Cyr-sur-Loire – Section AB – Parcelle n°311
Commune de Saint-Cyr-sur-Loire – Section AB – Parcelles n°312
Commune de Saint-Cyr-sur-Loire – Section AB – Parcelles n°313
Commune de Saint-Cyr-sur-Loire – Section AB – Parcelle n°47
Commune de Saint-Cyr-sur-Loire – Section AB – Parcelle n°196
Commune de Saint-Cyr-sur-Loire – Section AB – Parcelle n°374
Commune de Saint-Cyr-sur-Loire – Section AB – Parcelle n°195

Tourbières de Montifray

Commune de BEAUMONT-LOUESTAULT - Section E – Parcelle n°54
Commune de BEAUMONT-LOUESTAULT - Section E – Parcelles n°55
Commune de BEAUMONT-LOUESTAULT - Section E – Parcelles n°56
Commune de BEAUMONT-LOUESTAULT - Section E – Parcelle n°87
Commune de BEAUMONT-LOUESTAULT - Section E – Parcelles n°90
Commune de BEAUMONT-LOUESTAULT - Section E – Parcelles n°91